



Association : Réfléchir et Informer sur la STEP de Redenat (RISR)
Siège social : Redenat, 19220 AURIAC

Monsieur Laurent BERGEOT
Directeur de l'Agence de l'eau Adour
Garonne
90 rue Féréta - CS87801
31078 TOULOUSE Cedex 4

Auriac, le 15 juin 2015

Réf. : Consultation SDAGE Adour Garonne / STEP de Redenat

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint notre contribution concernant l'inscription en tant que projet d'utilité publique de la STEP à Redenat d'Auriac.

Pour plus de clarté, nous avons rédigé nos commentaires à partir de document élaboré par vos services. Je vous confirme que nous demandons le retrait de ce projet des « projets d'utilité publique ». Il est en effet totalement caduque et nécessite un réexamen total, car la fiche ne propose aucun élément démonstratif probant quant à son utilité et ne prend pas en compte les nouvelles législations et avancées technologiques véritablement écologiques des moyens de stockage de l'électricité.

Nous vous adressons également en annexe la contribution que nous avons élaborée pour la note Gedre, dès 2011.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jacqueline Lacouture
Présidente de l'association RISR

Copie de ce courrier est adressée à :

Madame Ségolène Royal, ministre de l'environnement

Monsieur le Préfet de Corrèze

Madame la députée Sophie Dessus

Monsieur le député Philippe Nauche

Monsieur le Sénateur Claude Nougéins

Monsieur Pascal Coste, Président du Conseil Général de Corrèze

Madame Laurence Dumas et Monsieur Jean Claude Leygnac Conseillers départementaux

Mesdames et messieurs les élu(e)s des communes de Auriac, Bassignac-le Haut, Darazac, Soursac

Monsieur Limousin, Président du Conseil Economique, social et environnemental du Limousin